

**Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :**

**Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.**

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capélani.

Absents : Corinne Panatier, Marie-Joëlle Debaty, Claire Peaudecerf.

Le compte-rendu de la séance du 25 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

**1 – Avis projet de méthanisation :**

Le projet d'usine de méthanisation lancé par Patrice Paybou est dans sa phase d'autorisation. Après la consultation du dossier en mairie, le conseil donne, à l'unanimité, un avis favorable à cette réalisation.

Rappelons que tout le descriptif de l'opération est consultable sur le site <http://www.assonbioenergie.fr>

**2 – Cession de terrain :**

Alain Calestrémé loue une parcelle communale proche de son exploitation agricole depuis de 1 janvier 1999. Il souhaite acquérir ces 8 980 m<sup>2</sup> de terrain. Le service des Domaines estime cette surface à 5 400 €. Après négociation avec le maire, ce dernier propose au conseil municipal de vendre la parcelle cadastrée D 256 au prix de 5 000 €. La délibération est acceptée à l'unanimité.

**3 – Ligne de trésorerie :**

Comme chaque année la commune juge utile d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire. Cette facilité de paiement permet de faire face à des besoins de liquidités ponctuels. Le maire propose de renouveler la confiance à la Banque Postale pour 2021. Les conditions de cette offre : montant de 190 000 €, taux annuel à 0,8% et coût administratif de l'opération 490 €.

Patrick Moura demande si d'autres banques ont été consultées. Le maire répond par la négative en précisant que seule la Banque Postale propose des lignes de trésorerie.

#### **4 –Ouverture des crédits 2021 :**

Afin de permettre d'engager des dépenses d'investissement et avant le vote du budget 2021, il faut prévoir d'affecter des montants sur les opérations en cours. Le maire propose d'affecter les sommes suivantes :

Voirie 2021 : 50 000 €

Bâtiment Pétrique-Tambouré : 100 000 €

Aménagement Terrain « Rigal » (en dessous de l'école du Bourg) : 30 000 €

Mairie : 5 000 €

3 abstentions et 16 voix pour, valident ce point.

*Nous nous abstenons de voter l'ouverture de ces crédits pour montrer notre opposition au rajout de 30 000 € pour le projet dispendieux de l'aménagement du terrain Rigal en dessous de l'école du bourg. M le Maire minimise la dépense et il indique que le montant actuel du coût des travaux s'élève à 491 000 €. Il ne compte pas, comme nous le lui avons fait remarquer, les 54 635 € pour les travaux d'électrification du projet (CM du 2/06/2020) financés par un emprunt auprès du SDEPA et l'achat du terrain (emprunt de 200 000 €). Et nous attendons toujours un point détaillé et complet des dépenses de ce tonneau des Danaïdes.*

#### **5 –Prise de compétence CCPN pour la mise en place d'un Plan pour l'Insertion et l'Emploi :**

La Communauté de Communes du Pays de Nay va prendre la compétence pour aider les jeunes à trouver un emploi. Comme le précise le maire les services de Pôle Emploi ne sont pas à la hauteur de leur mission, et l'intercommunalité va mettre en place un service d'aide pour les jeunes des 29 communes du Pays de Nay.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

#### **6 –Adhésion au contrat groupement de commande avec la CCPN :**

La réactivité du Pays de Nay face à la pandémie a été immédiate ; les élus communautaires ont décidé de procéder à l'achat de masques et de gel hydro alcoolique pour le compte des 29 communes. Asson décide d'adhérer à ce groupement, le maire annonce un total de 13 000 € pour les achats liés à ces produits sanitaires en 2020.

Ce point est validé à l'unanimité.

#### **7 –Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire :**

Le coût des prestations sociales (maladies, arrêts de travail) pour les agents titulaires et non titulaires doivent être payées par la commune. Le Centre de Gestion des PA lance une consultation pour le compte des communes du département. La CNRACL pour les titulaires (taux 5,93%) et la Sécurité Sociale pour les non-titulaires (taux 0,9%) ont été retenus. Les élus décident à l'unanimité d'adhérer à ces organismes pour une durée de 5 ans.

## **8 – Désignation d'un ACFI-convention avec le CDG64 :**

Il arrive que des opérations de contrôle d'hygiène et sécurité soient nécessaires au sein des services communaux. Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques propose ce service aux communes adhérentes, au tarif de 400 € la demi-journée.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette prestation.

## **9 – Adoption du plan de formation mutualisé Est-Béarn :**

Toutes les intercommunalités de l'Est du Béarn vont adhérer au programme annuel de formation du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Ces formations couvrent tous les besoins en formation des agents communaux, bien évidemment si des sujets ne sont pas prévus dans le cahier des charges, les agents peuvent faire des demandes spécifiques.

A la question de connaître le total des heures affectées à la formation en 2020, le maire n'avait pas la réponse mais il estime que tous les 15 agents de la commune ont participé à 2 jours de formation soit un cumul de 240 heures.

Adopté à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Michel Aurignac demande s'il n'est pas possible de modifier les horaires des réunions du conseil municipal en raison du couvre-feu. Le maire répond que l'activité agricole ne permet pas d'avancer les heures de convocation, mais pourquoi pas le samedi matin ?

Au sujet du terrain en cours d'aménagement rue de Bélile (continuité de la rue Carrère Longue au pied de l'Ermitage), le maire précise qu'il est au courant des manquements aux règles d'urbanisme (terrain non constructible). Il informe l'assemblée qu'une procédure devant les tribunaux est en cours d'élaboration.

La séance a été clôturée à 21h30.

Les rédacteurs : Michel Aurignac, Patrick Moura, Corinne Panatier.

Nous avons appris par ailleurs la fermeture programmée par l'Inspection Académique de la classe de maternelle à l'école du Pont Latapie avec le maintien d'une classe unique pour 24 élèves. Le Maire n'a pas jugé utile d'informer les conseillers d'opposition, ce que nous déplorons.

Affaire à suivre.